

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

18^{ème} RALLYE du Val de Sèvre

6 et 7 Juillet 2019

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le 06 Mai 2019

Ouverture des engagements : le 06 Mai 2019

Clôture des engagements : le 24 Juin 2019 (cachet de la poste faisant foi)

Parution du road-book : le samedi 06 Juillet 2019

Dates et heures des reconnaissances : le Samedi 06 Juillet 2019 de 09h00 à 15h30

Vérifications des documents et des voitures le 06/07/2019 de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Lieu : Complexe sportif à Boussay

Heure de mise en place du parc de départ le : 06/07/2019 immédiatement après les vérifications techniques

Lieu : Complexe sportif à Boussay

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 06/07/2019 à 14H00 Lieu : foyer des jeunes à Boussay

Publication des équipages admis au départ et ordre des départs le : 06/07/2019 à 18h15

Lieu : tableau d'affichage devant le complexe sportif de Boussay

Départ de la 1^{ère} étape : sortie de parc fermé du 1^{er} concurrent le samedi 06/07/2019 à 19h13.

Arrivée de la 1^{ère} étape : entrée de parc fermé du 1^{er} concurrent le samedi 06/07/2019 à partir de 22h49

Publication des résultats partiels et ordre des départs de la 2^{ème} étape le : samedi 06/07/2019 une 1/2H après l'arrivée du dernier concurrent de l'ES 2 Lieu : tableau d'affichage

Départ de la 2^{ème} étape : sortie de parc fermé du premier concurrent le dimanche 07/07/2019 à 08h30

Arrivée de la 2^{ème} étape : entrée de parc fermé du 1^{er} concurrent le dimanche 07/07/2019 à Boussay à partir de 15H52

Publication des résultats officiels une 1/2H après l'arrivée du dernier concurrent de l'ES 6 Lieu : tableau d'affichage

Vérification finale le dimanche 07/07/2019 au Garage Brochard à Boussay

Remise des prix le : 07/07/2019 à 18h30 Lieu : Complexe sportif de Boussay

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'AS-ACO PLANTAGENET organise le «18 ème Rallye Régional Val de Sèvre » le 6 et 7 Juillet 2019 en qualité d'organisateur administratif avec le concours du Team 3 Provinces en qualité d'organisateur technique.

Le rallye aura lieu sur la commune de Boussay (44) comme ville principale ainsi que La Bruffière (85), Torfou et Montfaucon Montigné (49).

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du sport automobile Bretagne Pays de la Loire le 07 Mai 2019 sous le visa n° R26.

Comité d'Organisation

Président : Ludovic MOUILLE

Membres : tous les adhérents du Team 3 provinces

Secrétariat du Rallye, Adresse : Thierry Mouillé 13 la Foulantière 44190 Gétigné

Téléphone : 06 09 89 43 55

Mail : t3pthierrymouille@cegetel.net

Site internet : <http://team3provinces.free.fr/>

Permanence du Rallye : foyer des jeunes de Boussay du samedi 06/07/2019 14h00 au dimanche 07/07/2019 19h00 téléphone : 0240314298

Organisateur technique

Président du comité d'organisation technique

Mr MOUILLE Ludovic

La morinière 44190 Boussay

Mail : ludovicmouille@hotmail.fr

Portable : 0621573724

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	M. Tromas Jacques	licence n°128570
	M. Odiette Michel	licence n°12118
	M. Schubler Pierre	licence n°27374
Directeur de Course :	M. Lorre Joseph	licence n°10395.
Directeur de Course Adjoint :	M. Condemine Bernard	licence n°6916.
Médecin Chef :	M. Mineur Francois.	
Commissaires Techniques :	M. Gourdon Luc	licence n°163936
Directeur de l'épreuve spéciale :	M. Mineur Jean Louis	licence n°29169
	M. Merliot Gilles	licence n°10396
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Mme Martineau Martine	licence n°210441
	Mme Condemine Cathy	licence n°56617
Chargés des relations avec la presse :	M. Rousseau Simon.	
Informatique :	M. Monfort Stéphane	licence n°38611

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 18ème Rallye Val de Sèvre compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2019 ; Coef 2
- Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de la Loire
- Le Championnat de l'ACO

1.3P. VERIFICATIONS au complexe sportif de Boussay

-vérifications administratives : Samedi 06 Juillet 2019 de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

Les équipages engagés ne recevront pas de convocations écrites

Les horaires de convocation seront disponibles sur la liste d'engagés sur le site internet du TEAM 3 PROVINCES :

<http://team3provinces.free.fr/>

Les vérifications techniques : samedi 06 Juillet 2019 de 09h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Brochard à Boussay

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 18^{ème} rallye Val de Sèvre doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 22 Juin 2019 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance conformément au road book

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier (bandeaux de pare-brise, plaque d'immatriculation av, panneaux de portières)

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Val de Sèvre 2019 représente un parcours de 108.58 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.000 km.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES N° 1 et 2 : l'ecorchevrière** **Longueur : 4 Km 800**
- **ES N° 3, 4, 5 et 6 : Les trois provinces** **Longueur : 7 Km 600**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

	1er	2ème	3ème	4ème	
scratch	300	200	100		
groupe	110				
classe	290	140	100	70	10 partants et +
	290	140	100		De 6 à 9 partants
	290	140			De 4 à 5 partants
	290				De 2 à 3 partants
	145				1 partant
féminine	145				Si 2 équipages féminines partants

Les classes suivantes seront confondues :

A7, A7K et A7S - A6 et A6K - A5 et A5K - R3,R3T,R3C et R3D - R1A, R1B - R2B, R2C et R2J - N2 et N2S

La remise des trophées se déroulera le : dimanche à 18h30 au complexe sportif de Boussay,

ou sur le podium d'arrivée si la météo le permet ;

Des coupes récompenseront :

- les 3 premiers équipages du classement scratch
- les 3 premiers équipages de chaque groupe
- les 3 premiers équipages de chaque classe
- 4 commissaires de route et cibistes

Les prix en argent seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.